



# Présentation de la revue de littérature internationale sur **l'accueil des enfants par un proche**

**25 mars 2025**

Lucile Basse, doctorante Cifre en démographie et chargée d'études à l'ONPE

**Matinale organisée par le département d'Eure-et-Loir et la Fondation Grancher**



L'État, les Départements et les Associations au service de la prévention et de la protection de l'enfance



---

# 1. INTRODUCTION



Revue de littérature à consulter en ligne sur le site de l'ONPE : [L'accueil des enfants par un proche](#)

## LES OBJECTIFS DE LA REVUE ET LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

- Un contexte marqué par des changements législatifs qui traduisent l'ambition de mobiliser davantage les ressources autour de l'enfant lorsque celui-ci est confié : introduction de **l'accueil durable et bénévole dans la loi du 14 mars 2016** et renforcement de **la priorité accordée à la prise en charge par un membre de la famille ou par un tiers digne de confiance dans la loi du 7 février 2022**.
- Objectif de recenser les connaissances disponibles sur le sujet dans une perspective pluridisciplinaire et internationale, pour **mieux comprendre les situations d'accueil** et **réfléchir au repérage des ressources** et à **l'accompagnement des familles**.
- Etat des lieux actualisé des recherches : réalisation d'une **synthèse transversale** et de **32 fiches de lecture** restituant des recherches publiées en langue française ou anglais entre 2008 et 2023.

# 1. INTRODUCTION

## UNE APPROCHE « PAR SITUATION » PLUTÔT QUE PAR STATUT JURIDIQUE



### Cinq critères clés pour définir l'accueil par un proche

1. L'existence d'un lien préalable à l'accueil entre l'enfant et le proche
2. L'hébergement de l'enfant au domicile du proche
3. L'inscription de la prise en charge dans un temps long (au-delà des weekends ou des vacances scolaires)
4. La contribution du proche à l'entretien et l'éducation de l'enfant
5. Un motif de prise en charge qui répond à un enjeu de protection



### Plusieurs statuts juridiques en France

- Les tiers dignes de confiance
- L'accueil durable et bénévole
- La délégation de l'autorité parentale à un particulier
- La tutelle familiale
- Les accueils informels
- Des situations hybrides (des proches accueillants non-formalisés mais bénéficiant d'un accompagnement au titre d'une AEMO)

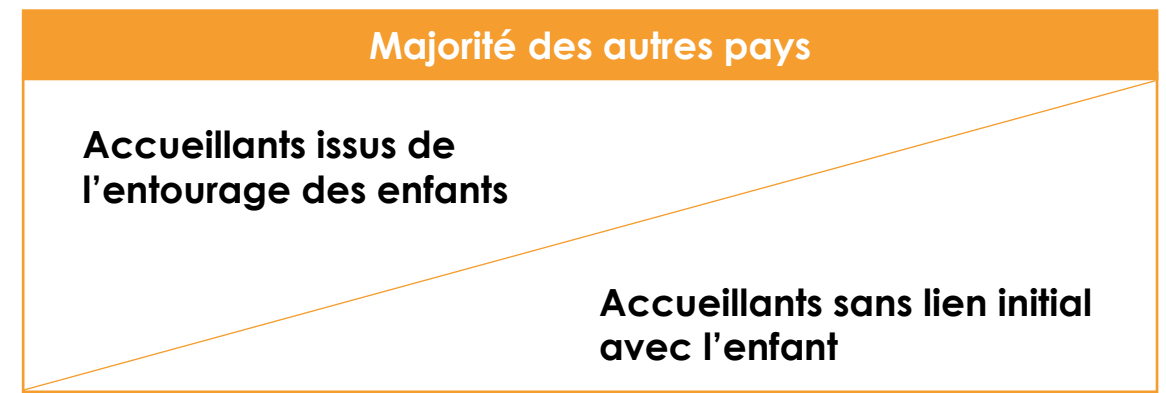
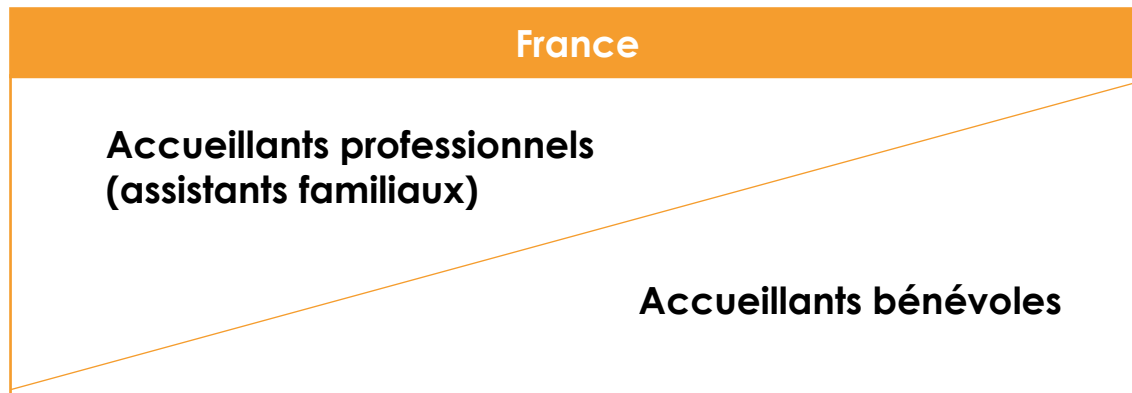
# 1. INTRODUCTION

## POURQUOI UNE TELLE APPROCHE ?

- Une contrainte : **la comparabilité** des systèmes internationaux de protection de l'enfance

« La diversité des typologies [d'accueil] ne peut pas correspondre exactement à des descriptions génériques » (Cantwell et al., 2012)

- La mise en lumière des **spécificités** du système de protection de l'enfance français



---

1. *INTRODUCTION*

2. **QUI SONT LES ENFANTS ET LES PROCHES IMPLIQUÉS ?**

3. **LES PARCOURS D'ACCUEIL**

4. **LE POINT DE VUE DES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES**

5. **LA TRAJECTOIRE DES ENFANTS À COURT ET LONG TERME**

6. **CONCLUSION**

---

## 2. QUI SONT LES ENFANTS ET LES PROCHES IMPLIQUÉS ?

### CHIFFRER LES SITUATIONS D'ACCUEIL

14 000

mineurs sont confiés à un **tiers digne de confiance** en France au 31 décembre 2022 (Enquête *Aide sociale 2023* de la DREES)

8%

de l'ensemble des mineurs accueillis **au titre de l'ASE** sont confiés à un tiers digne de confiance (*ibid.*)

0

Il n'existe aucune estimation consolidée du nombre d'enfants accueillis **en dehors du cadre** des tiers dignes de confiance en France

- En France comme à l'international, **des difficultés à chiffrer** l'ensemble des situations d'accueil par un proche.
- Un **mode d'accueil minoritaire en France** dans le cadre de la protection de l'enfance.
- A l'international, **une mobilisation plus importante et en hausse de l'entourage** des enfants confiés.

---

## 2. QUI SONT LES ENFANTS ET LES PROCHES IMPLIQUÉS ?

### LE PROFIL DES ENFANTS

- Une **fragilité économique et sociale** des familles d'origine des jeunes : situation défavorable des parents sur le marché du travail, instabilité résidentielle, monoparentalité, orphelinage, exclusion sociale d'un des parents (parfois liée à des troubles psychiatriques, une incarcération ou à des problématiques d'addictions), etc. (Denby, 2012 ; Farmer *et al.*, 2013 ; Kiraly et Humphreys, 2015 ; Tillard *et al.*, 2020).
- La surreprésentation **d'enfants issus de minorités ethniques** mise en lumière dans plusieurs pays : enfants d'ascendance africaine ou caraïbéenne en Angleterre et au pays de Galles (Smith *et al.*, 2023), Afro-américains aux États-Unis (Amorim *et al.*, 2017), mineurs appartenant aux peuples indigènes en Australie (Kiraly *et al.*, 2021).
- Au titre de la protection de l'enfance, des mineurs confiés à un proche plus jeunes et dont **les situations semblent « moins complexes et chroniques »** que celles des enfants accueillis via d'autres modalités de prise en charge (Hélie *et al.*, 2015).

---

## 2. QUI SONT LES ENFANTS ET LES PROCHES IMPLIQUÉS ?

### LE PROFIL DES ACCUEILLANTS

- Le rôle prépondérant des **grands-parents**, impliqués systématiquement dans **plus de la moitié des situations d'accueil** dans les recherches françaises et internationales, quel que soit le statut de la prise en charge.
- Une part moindre des proches non apparentés, si ce n'est les **beaux-parents**.
- Une « **affaire de femmes** » : la forte implication de **la lignée maternelle** et plus généralement des **accueillantes** (Kiraly *et al.*, 2021 ; Séraphin, 2021).
- Des accueillants issus de **milieux globalement modestes** : une surreprésentation de personnes seules parmi les proches, en comparaison avec la population du même âge ; un faible niveau de diplôme ; une plus forte exposition au chômage ; un état de santé dégradé ; une prévalence plus importante des accueils par un proche dans les quartiers les plus exposés à la pauvreté ; une suroccupation des logements ; etc. (Nandy et Selwyn, 2013 ; Selwyn *et al.*, 2013 ; Taylor *et al.*, 2020 ; Sellenet *et al.*, 2013 ; Tillard *et al.*, 2020).



# 3. LES PARCOURS D'ACCUEIL

## L'ENTRÉE DANS UN PARCOURS D'ACCUEIL

- Des motifs de prise en charge **similaires** à ceux que l'on rencontre globalement dans le champ de la protection de l'enfance.
- Plusieurs types « d'entrée » :

1. La prise en charge peut intervenir **à la seule initiative des parents, de l'enfant et de l'accueillant** et s'inscrire (dans un premier temps) dans un cadre privé.
2. Elle peut être mise en place **à la demande ou avec le concours des pouvoirs publics**, avec ou sans l'accord des parents, au moment où une situation de danger est détectée.
3. Elle peut être établie après que les institutions administratives ou judiciaires décident du **changement du dispositif d'accueil d'un enfant vivant déjà en dehors de son milieu familial**

Pour les travailleurs sociaux, des implications différentes sur :

- le repérage des ressources
- l'évaluation des conditions d'accueil
- l'appréciation de l'urgence, contrainte par le délai des procédures admin. et jud.

---

## 3. LES PARCOURS D'ACCUEIL

### LE CHOIX DU STATUT ADÉQUAT ET SON ÉVOLUTION ÉVENTUELLE AU FIL DU TEMPS

- En principe, **des statuts d'accueil délimités juridiquement** et selon les circonstances qui entourent la prise en charge : décès ou non des titulaires de l'autorité parentale, accord des parents vis-à-vis de la prise en charge, perspective à court ou long terme du retour de l'enfant au domicile parental, etc.
- Du côté de la famille : **méconnaissance des statuts adaptés à la situation** et volonté potentielle de **limiter les contacts avec les institutions** (Gibbs *et al.*, 2004 ; Schwartz, 2002 ; Berrick et Hernández, 2016).
- Une situation évolutive, pouvant amener les parties prenantes à reconsidérer le statut de l'accueil au fil du temps : **une prise en charge informelle peut être formalisée** plus ou moins rapidement après l'arrivée de l'enfant au domicile du proche, **un tiers digne de confiance peut obtenir la délégation d'autorité parentale ou la tutelle** de l'enfant, etc. Le changement de statut pose la question du **maintien des aides sociales** au bénéfice des familles.



À paraître ce vendredi : « **Protéger l'enfant sur le long terme : quand la perspective du retour en famille s'éloigne** »

---

## 3. LES PARCOURS D'ACCUEIL

### PLUSIEURS TYPES DE « SORTIE »

- Comment s'achève l'accueil par un proche ?
  1. L'enfant retourne vivre **chez ses parents**, ce qui suppose que des conditions propices à sa sécurité et son éducation y ont été rétablies.
  2. L'enfant change de dispositif d'accueil en **intégrant une structure collective ou une famille d'accueil**, si le proche impliqué n'a plus la capacité de le prendre en charge (pour des raisons logistiques ou de santé, en cas de décès, etc.) ou si l'accueil se déroule dans de mauvaises conditions (conflits, maltraitances, etc.).
  3. Le jeune vit chez son accueillant **jusqu'à son autonomisation**, en ayant connu ou non des changements de statut.
  4. L'enfant est adopté, par son proche (Hegar et Scannapieco, 2016) ou par un autre adulte.
- La recherche de **solutions de prise en charge « permanentes »** (*permanency options*), qui offrent plus de stabilité à l'enfant confié, et des divergences selon les pays sur « la hiérarchie de ces solutions » permanentes (Pousson-Petit, 2017).
- De façon sous-jacente, la question du **renforcement du statut des proches** accueillants.

# 4. LE POINT DE VUE DES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES

## L'EXPÉRIENCE TELLE QU'ELLE EST VÉCUE PAR LES ENFANTS, LES PARENTS ET LES PROCHES

### Enfants

- Une culture domestique qui se rapproche de celle d'une **configuration familiale classique**, associée à un sentiment de « normalité »
- Une relation de confiance avec l'accueillant, du fait de **l'antériorité du lien** et de souvenirs communs
- La persistance de la **stigmatisation**
- Une inquiétude récurrente vis-à-vis de **la continuité de leur prise en charge**
- Les **contacts avec les parents** comme potentielle source de stress

### Parents

- Un sentiment de **dépossession de leur rôle parental** et la peur d'être oubliées par leur enfant au moment où celui-ci investit une autre figure d'attachement
- La **qualité de la relation avec l'accueillant**, une problématique fréquemment mentionnée
- Le **manque de compréhension** de la procédure judiciaire et de leurs droits
- L'évolution de « **l'engagement parental** » au fil du temps (de Serres-Lafontaine et Poitras, 2021)

### Proches

- Un engagement comme une « **évidence du lien de sang** » ou une obligation morale
- Les conséquences de l'accueil sur le plan **matériel, financier**, éducatif, administratif et sur **l'organisation de la vie quotidienne**
- L'expression récurrente de **stress** : peur de mal faire, relation conflictuelle avec les parents, etc.
- Des « **petits bonheurs de la vie quotidienne** » (Sellenet et al., 2013)
- Des soutiens de **leur réseau personnel** et des **services sociaux**

Des difficultés à gérer une situation de « pluriparentalité », mais la préférence que l'enfant soit confié à un proche plutôt qu'à une famille d'accueil ou à un établissement collectif

---

# 4. LE POINT DE VUE DES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES

## LA PLACE ET LE RÔLE DE L'ACTION PUBLIQUE AUPRÈS DES FAMILLES

- Des freins « institutionnels » au développement de ce dispositif en protection de l'enfance : **les craintes des professionnels quant à la qualité des conditions d'accueil** ; des freins structurels liés à l'organisation des services ; **des leviers pour développer ce dispositif**.
- Une offre d'accompagnement variable selon le statut de la prise en charge, **les aides délivrées étant dépendantes du cadre légal** dans lequel s'inscrit l'accueil, et **des disparités territoriales** : par exemple, la construction de l'offre d'accompagnement des tiers dignes de confiance est en cours dans de nombreux départements, laissant présager des disparités encore difficiles à évaluer.
- Des **demandes d'accompagnement hétérogènes selon les familles** : certaines préfèrent une aide ponctuelle tandis d'autres expriment des besoins plus importants selon la stabilité de leur situation, l'entente entre les parents et les accueillants, les conditions matérielles des proches, etc.
- Face au constat de besoins non pourvus, la suspicion d'un **désengagement des pouvoirs publics** dans ce dispositif d'accueil en comparaison avec d'autres formes de suppléance familiale

---

# 5. LA TRAJECTOIRE DES ENFANTS À COURT ET LONG TERMES

## ÉVALUER UN DISPOSITIF DE PROTECTION DE L'ENFANCE...

- Dans la littérature anglosaxonne, **la recherche d'une vérité « neutre et objective » sur l'effet de l'accueil par un proche** sur le devenir des enfants, en comparaison avec d'autres modalités de prise en charge au titre de la protection de l'enfance.
- Trois critères faisant souvent l'objet d'évaluation : **la sécurité de l'enfant** pendant l'accueil ; **la stabilité de la prise en charge** et ses chances de débouchés vers une solution d'accueil « permanente » ; et **le bien-être et l'insertion** de l'enfant.
- Des **attraits intuitifs** : le maintien des liens familiaux de l'enfant, ce qui préserve le sentiment d'identité et d'appartenance nécessaire à son développement ; la confiance accrue que le jeune accorde à un adulte qu'il connaît déjà ; l'existence d'un lien affectif ancien entre le jeune et son accueillant, ce qui peut motiver ce dernier à s'investir davantage et consentir à des sacrifices personnels ; etc.
- Des résultats au moins équivalents, sinon légèrement meilleurs, que ceux d'autres dispositifs de protection de l'enfance, mais **la recherche persistante d'un consensus** et un **écart toujours marqué avec la population générale** des enfants.

## ... OU CONSIDÉRER L'ACCUEIL PAR UN PROCHE COMME UNE CONFIGURATION FAMILIALE À PART ENTIÈRE ?

## 6. CONCLUSION

### Des expériences hétérogènes

- Des motifs de prise en charge et des statuts d'accueil divers
- Des différences dans la façon dont la pluriparentalité est vécue par les différentes parties prenantes
- Des conditions matérielles variables
- Une évolution de ces différents facteurs au fil du temps

### Plusieurs constantes

- La fragilité socio-économique des familles
- La plus forte implication des femmes dans les prises en charge
- L'obligation morale qui impulse l'engagement des proches
- Le bouleversement du quotidien des accueillants lors de l'arrivée de l'enfant

### Des manques dans la littérature scientifique

- Le point de vue des parents
- Les accueils informels et ceux qui ne relèvent pas de la protection de l'enfance
- Les notions de parcours et de trajectoire

### La question du rôle des pouvoirs publics

- La consolidation des statuts juridiques des proches
- L'accompagnement social des familles
- L'adaptation aux besoins individuels et évolutifs de l'enfant et des parties prenantes de l'accueil



Flashez ce QR code pour accéder aux réseaux sociaux de France Enfance Protégée



**GIP France Enfance Protégée  
Observatoire National de la Protection  
de l'Enfance**

BP 30302 - 75823 Paris Cedex 17

+33 (0)1 53 06 68 68

[contact@france-enfance-protegee.fr](mailto:contact@france-enfance-protegee.fr)

[www.france-enfance-protegee.fr](http://www.france-enfance-protegee.fr)

[lucile.basse@france-enfance-protegee.fr](mailto:lucile.basse@france-enfance-protegee.fr)



---

# BIBLIOGRAPHIE

- Amorim, M., Dunifon, R., et Pilkauskas, N. (2017). The magnitude and timing of grandparental coresidence during childhood in the United States. *Demographic Research*, 37, 16951706. <https://doi.org/10.4054/DemRes.2017.37.52>
- Berrick, J. D., et Hernandez, J. (2016). Developing consistent and transparent kinship care policy and practice: State mandated, mediated, and independent care. *Children and Youth Services Review*, 68, 2433. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2016.06.025>
- Cantwell N., Davidson, J., Elsley, S., Milligan, I., et Quinn, N. (2012). *En marche vers la mise en œuvre des « Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants »*. Centre for Excellence for Looked After Children in Scotland (CELCIS).
- Denby, R. W. (2012). Parental Incarceration and Kinship Care: Caregiver Experiences, Child Well-Being, and Permanency Intentions. *Social Work in Public Health*, 27(12), 104128. <https://doi.org/10.1080/19371918.2012.639639>
- Farmer, E., Selwyn, J., et Meakings, S. (2013). 'Other children say you're not normal because you don't live with your parents'. Children's views of living with informal kinship carers: social networks, stigma and attachment to carers. *Child et Family Social Work*, 18(1), 2534. <https://doi.org/10.1111/cfs.12030>
- Gibbs, D., Kasten, J., Bir, A., et Hoover, S. (2004). *Children in Temporary Assistance for Needy Families (TANF) Child-Only Cases with Relative Caregivers*. Research Triangle Institute International.
- Hegar, R. L., et Scannapieco, M. (2017). Foster Care to Kinship Adoption: The Road Less Traveled. *Adoption Quarterly*, 20(1), 8397. <https://doi.org/10.1080/10926755.2016.1149535>
- Helie, S., Turcotte, G., Turcotte, D., et Carignan, A.-J. (2015). Le placement auprès de personnes significatives au Québec. Portrait des enfants places et du contexte d'intervention. *Canadian Social Work Review*, 32(12), 4972. <https://doi.org/10.7202/1034143ar>
- Kiraly, M., Hoadley, D., et Humphreys, C. (2021). The nature and prevalence of kinship care: Focus on young kinship carers. *Child and Family Social Work*, 26(1), 144152. <https://doi.org/10.1111/cfs.12797>
- Kiraly, M., et Humphreys, C. (2015). A tangled web: Parental contact with children in kinship care. *Child and Family Social Work*, 20(1), 106115. <https://doi.org/10.1111/cfs.12060>

---

# BIBLIOGRAPHIE

- Nandy, S., et Selwyn, J. (2013). Kinship Care and Poverty: Using Census Data to Examine the Extent and Nature of Kinship Care in the UK. *British Journal of Social Work*, 43(8), 1649-1666. <https://doi.org/10.1093/bjsw/bcs057>
- Pousson-Petit, J. (2017). L'accueil bénévole et durable d'un enfant par un tiers. Le droit français confronte à un ensemble de modèles. *Journal du droit des jeunes*, 368-369/370(8), 46-58. <https://doi.org/10.3917/jdj.368.0046>
- Schwartz, A. E. (2002). Societal Value and the Funding of Kinship Care. *Social Service Review*, 76(3), 430-459. <https://doi.org/10.1086/341183>
- Sellenet, C., L'Houssni, M., Perrot, D., et Calame, G. (2013). *Solidarités autour d'un enfant : L'accueil dans la parentèle ou chez des tiers dignes de confiance en protection de l'enfance*. Recherche réalisée pour le Défenseur des droits.
- Selwyn, J., Farmer, E., Meakings, S., et Vaisey, P. (2013). The poor relations: children and informal kinship carers speak out. *Adoption and Fostering*, 37(3), 327-328. <https://doi.org/10.1177/0308575913501620b>
- Seraphin, G. (2021). Une petite île comme laboratoire de la République : Le confiage institutionnalisé à Saint-Martin. *Vie sociale*, 34-35(2), 253-269. <https://doi.org/10.3917/vsoc.212.0253>
- Skoglund, J., et Thornblad, R. (2019). Kinship care or upbringing by relatives? The need for 'new' understandings in research. *European Journal of Social Work*, 22(3), 435-445. <https://doi.org/10.1080/13691457.2017.1364702>
- Smith, R., Parker-Smith, C., et Broman, D. (2023). *Kinship care in England and Wales: Census 2021. Detailed characteristics of children living in households without their parents but with other relatives in 2021*.
- Tarayoun, T., Abassi, E., Diallo, C.-T., et Vinceneux, K. (2024). L'aide sociale à l'enfance – Edition 2024. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 119.
- Taylor, E. P., Di Folco, S., Dupin, M., Mithen, H., Wen, L., Rose, L., et Nisbet, K. (2020). Socioeconomic deprivation and social capital in kinship carers using a helpline service. *Child and Family Social Work*, 25(4), 845-855. <https://doi.org/10.1111/cfs.12763>
- Tillard, B., Aranda, C., et Marquet, L. (2020). *Les orphelins confiés à leurs proches en protection de l'enfance*. Rapport final pour l'ONPE.